

Extrait de l'Atlas des Chemins vicinaux de la Commune de Quenast,  
Plan de détail N° 4, relatif à une demande de suppression d'une partie du  
Sentier N° 24.

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
DE CE JOUR N° 4742.35 B 43987.  
BRUXELLES, LE 23 Août 1893.  
LA POPULATION PERMANENTE.

PAR ORDONNANCE: LE PRÉSIDENT  
LE GÉOGRAPHE PROVINCIAL.

*R. Le Douarin*

*André Wuyts*



Legende.

Echelle de 1 à 2500 M.

Désignation	Propriétaires	Longueurs		Contenance.		
		m	m	ares	centiares	dm <sup>2</sup>
Sentier à Supprimer	Rouart	103,00	1,65	1	69	95
"	Deneufbourg	25,60	"	"	42	24
"	Bonast-Barbaix	201,00	"	3	31	65
"	J. Poliard	106,40	"	1	75	56
	<b>Total</b>			<b>7</b>	<b>19</b>	<b>40</b>
Sentier à Etablir	J. Poliard	120,20	1,65	1	98	33
"	accot <sup>e</sup> du Chemin	50,80				
	<b>Différence</b>			<b>5</b>	<b>21</b>	<b>07</b>

Pour Copie conforme, Certifié exact  
par le Sous-préfet Géomètre - Juri.  
Quenast, le 25 Mars 1893

Vu et approuvé par le Conseil communal  
en séance à Quenast le 21 avril 1893

Par ordonnance  
Le Secrétaire,  
*Pillet*

Le Bourgmestre,  
*L. Delvaux*

Le Géomètre - Juri,  
*J. Schmauch*

*J. Schmauch*

